

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples	Compte amortissement associé
Un bien dont la valeur est strictement inférieure à 100 €TTC et de consommation rapide doit être imputé en fonctionnement				
Immobilisation de faible valeur : bien de faible valeur > 100 € TTC et <600 € TTC, revêtant un caractère de durabilité seront amortis en 1 an				
2031	Frais d'études	5 ans	Article R2321-1 du CGCT	28031
204	Subventions versées	00	5 ans si bien mobilier 30 ans si bien immobilier (pour le collège)	2804132
2051	Concessions et droits similaires	2 ans	Logiciels	28051
TERRAINS				
2111	Terrains nus	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2115	Terrains bâtis	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15 ans	Arbres et arbustes plantés sur le domaine communal	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans		28128
CONSTRUCTIONS				
2138	Autres constructions	Non amortissable		
2132	Immeubles de rapport	30 ans		28132
2135	Aménagements et agencements des constructions (extérieur)	Non amortissable	Investissement du CCAS	
2135	Aménagements et agencements des constructions (extérieur)	Amortissable : 20 ans	Investissement amortissable quand effectué dans immeuble générateur de revenus	28135
2138	Autres constructions	Non amortissable		
2155	Réseaux Informatiques	20 ans		28155
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 an , 5 ans ou 12 ans voir commentaires	1 an : petit outillage à main 5 ans : outillage électroportatif et accessoires, échelles,	28158

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples	Compte amortissement associé
Autres immobilisations corporelles				
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers(intérieur)	-Equipements des cuisines : 15 ans -Appareils de levage-ascenseurs : 30 ans -Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 20 ans	Investissement du CCAS et des logements sociaux	28181
2182	Matériel de transport	-Véhicules légers : 10 ans -Véhicules utilitaires, PL et engins : 8 ans		28182
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans		28183
2184	Mobilier	15 ans		28184
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériels classiques : 10 ans Equipements sportifs : 15 ans Bâtiments légers : 15 ans	Investissement du CCAS et des logements sociaux	28188